



Interpellation

Energies renouvelables vs FRE et HES-SO

09-INT-212

Développement

Le 4 mai 2009 aura lieu un séminaire d'information conjointement organisée par la HES-SO et de la Fédération Romande pour l'Energie (FRE). Selon l'invitation il s'agit d'une matinée de clarification pour les élus romands avec comme thème : « Au fait, l'énergie, c'est quoi ? ».

En prenant le temps d'aller sur le site internet de la FRE, il est possible d'y lire des articles dont les titres sont évocateurs:

- Deux fois plus de CO2 en 2050; pourquoi on ne pourra pas stopper les rejets.
- Le passage obligé des grandes centrales à gaz et nucléaires
- « Pourquoi nous aimons le nucléaire... » un Français parle aux Allemands
- Pourquoi faut-il 9m2 de panneaux solaires pour une seule ampoule de 100Watts ?
- La pénurie électrique en Suisse dès 2012 !
- etc.

Force est de constater que la FRE a un avis très orienté favorable aux grandes centrales, notamment nucléaires. Les énergies renouvelables sont discrédités à l'aide de titres incomplets et trompeurs.

Considérant ce qui précède il est surprenant de constater que la HES-SO cautionne scientifiquement ce forum qui est tout sauf scientifiquement neutre.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

1. La HES-SO a-t-elle informé le Conseil d'Etat ou tout le moins le DFJC de la co-organisaiton de cette matinée ? Sinon pourquoi ?
2. La HES-SO cautionne-t-elle la politique de désinformation de la FRE ? Et pourquoi ?
3. La HES-SO ne doit-elle pas être une institution qui promeut les énergies renouvelables afin de répondre aux défis de demain ? Sinon pourquoi ?
4. Le Conseil d'Etat cautionne-t-il l'orientation, que la présence de la FRE donne, de cette matinée de clarification et pourquoi ?
5. Que compte faire le Conseil d'Etat pour que les séminaire d'information de la HES-SO, et en particulier celui du 4 mai 2009, présentant de façon équilibrées les différents points de vue et puissent être réellement l'occasion d'un débat scientifique et non des tribunes de propagande ?
6. De quelles compétences scientifiques la HES-SO, en tant que centre administratif, peut-elle se prévaloir pour contribuer activement à un débat sur le futur énergétique de notre pays ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses aux questions susmentionnées, si possible avant le 4 mai 2009.

Lausanne, le 17 mars 2009

Yves Ferrari & Béatrice Métraux

Souhaite développer